

# RÈGLEMENT

## MILLAU GRANDS CAUSSES TRIATHLON

12 Juillet 2020

1. L'épreuve est organisée sous l'égide de la FFTRI par le club Millau Grands Causse Triathlon. Les règles appliquées seront celles décrites dans le règlement fédéral FFTRI.
2. Le simple fait de s'inscrire et de participer à la course implique de connaître et d'accepter sans réserve ce présent règlement ainsi que celui de la FFTRI.
3. Le retrait des dossards aura lieu le samedi 11 Juillet de 17h30 à 19h et le dimanche de 7h30 à 8h45 et de 12h à 14h45. Afin d'éviter la file d'attente du dimanche et les retards sur la ligne de départ nous vous conseillons fortement de retirer vos dossards le samedi.
4. Le dépôt des vélos dans le parc se fera entre 8h et 9h pour la course distance M et entre 14h30 et 15h10 pour la distance S.
5. Le respect du code de la route est une obligation absolue. Tout manquement à ce point sera sanctionné par la mise hors course.
6. Tout concurrent doit avoir conscience qu'il participe à une épreuve sur route ouverte à la circulation. Tout concurrent s'engage donc à adopter la plus grande prudence.
7. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident résultant du non respect des articles 5 et 6 du présent règlement.
8. Toute aide extérieure (véhicule suiveur, accompagnateurs cyclistes et pédestres) est formellement interdite sous peine de disqualification.
9. La plus grande prudence est demandée aux concurrents sur la partie cycliste, notamment sur les portions descendantes. La chaussée sera tenue aussi propre que possible mais n'exclue pas la présence de graviers ou de portions altérés. L'organisateur ne pourra être tenu responsable de l'état de la chaussée.
10. La récupération du matériel pourra se faire à l'issue de chacune des épreuves (arrivée du dernier concurrent).
11. L'ensemble des épreuves sont interdites au drafting, il est donc interdit de s'abriter derrière un concurrent ou un véhicule en respectant les distances fédérales.
12. Seuls les arbitres officiels de la course ont le pouvoir d'appliquer des sanctions.
13. Les arbitres officiels sont vêtus d'une tenue blanche et noire siglée « Arbitre ».
14. Un bonnet de bain, un dossard et une étiquette de selle sont fournis par l'organisateur. Le dossard devra être porté tout au long des parties cyclistes (derrière) et pédestres (devant). Le bonnet devra être porté durant la partie natation et l'étiquette de selle devra être apposée sur le vélo. 1 Seul dossard sera remis, ainsi la ceinture porte dossard est obligatoire.
15. En cas d'abandon, le concurrent est tenu de porter son dossard à l'arrivée en déclarant son abandon.
16. L'épreuve est strictement limitée à 250 participants par course.
17. Ravitaillement : Sur la distance M 1 ravitaillement sera disposé sur la partie cycliste et 2 seront disposés sur le parcours course à pieds. Sur la distance S, 2 ravitaillements seront disposés sur la

partie course à pieds. Veuillez à emporter votre propre bidon sur le vélo ainsi que de quoi vous ravitailler par vous-même en cas de forte chaleur ou de coup de moins bien.

18. Les déplacements des concurrents dans le parc à vélo se feront uniquement à pied.

19. Une ligne tracée à la sortie du parc à vélo et celle tracée à l'arrivée du vélo indiqueront les endroits où le concurrent devra monter et descendre du vélo de sorte à se déplacer uniquement à pieds dans le parc à vélo.

20. Les non licenciés devront fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique du triathlon en compétition et s'affranchir du pass compétition (assurance à la journée).

21. La date limite d'inscription est fixée au lundi 06 Juillet. Passé cette date, les inscriptions seront refusées.

En cas d'annulation de la manifestation, aucun remboursement ne pourra être demandé à l'organisateur.

22. Les cartons (pénalités) seront sanctionnés par un arrêt dans le box de pénalité (voir règlement FFTRI) situé après la deuxième transition à la sortie du parc à vélo.

23. Vous évoluez dans un site classé Natura2000 ; tout concurrent surpris en train de jeter volontairement le moindre déchet dans la nature sera immédiatement mis hors course.

24. Tout concurrent se doit d'avoir un comportement exemplaire envers les bénévoles, arbitres ou autres personnes sur le parcours. Tout mot ou geste déplacé sera immédiatement sanctionné par la mis hors course.

25. Le passage du relais par le biais de la puce électronique ce fera dans la zone de transition à l'emplacement attitré de l'équipe. Seul l'aide entre les relayeurs d'une même équipe est autorisé. Les emplacements des concurrents sont clairement identifiés. Ils devront ainsi limiter le matériel introduit dans l'aire de transition (parc à vélo).

La nudité est interdite.

Les déplacements dans le parc à vélo s'effectuent obligatoirement à pieds, vélo à la main. Le concurrent met le casque sur la tête jugulaire attachée avant de prendre son vélo et ne doit en aucun cas le détacher avant d'avoir reposé le vélo dans le parc à vélo.

Le concurrent sera autorisé à monter sur le vélo seulement après la « ligne de pieds à terre » franchie ; et inversement.

26. Chaque concurrent devra posséder sa propre assurance Individuelle Accident et Responsabilité Civile Individuelle le couvrant pour ce genre d'épreuves multisports.

Par le fait de s'inscrire, chaque participant déclare être pleinement conscient des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives en milieu naturel et sur des routes ouvertes à la circulation.

L'organisation n'est pas responsable de la casse, la perte ou le vol du matériel. Chaque participant engagé accepte de respecter les instructions de sécurité, de se conformer au code de la route, et de respecter les décisions émises par l'organisation. L'organisation rappelle au participant qu'il est le seul responsable de la conformité (norme CE en vigueur) et du bon état de ces EPI (équipement protection individuel) ou matériel assimilé.

Chaque concurrent s'engage également à savoir nager à minima la distance sur laquelle il s'inscrit.

Chaque concurrent s'engage à renoncer à tout recours contre l'organisation pour tous les dommages quels qu'il soit ou vols de matériel personnel survenant avant, pendant ou après la manifestation.

27. En cas de mauvaises conditions météo, le triathlon sera transformé en duathlon. La partie natation sera alors remplacée par un parcours pédestre.

28. Pour des raisons d'organisation, des heures limites de sortie du parc à vélo et durant la partie cycliste seront mises en place. Tout concurrent arrivant après ces horaires sera mis hors course et devra rendre son dossard à un arbitre ou un membre de l'organisation.

29. Droit à l'image : En acceptant le règlement, chaque concurrent donne son accord à l'organisation ainsi qu'à ses partenaires de diffuser des photos et vidéos à des fins de promotion de l'épreuve dans lesquelles ils sont susceptibles de figurer, sans limite de temps.

30. Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter sans aucune condition ni réserves.

31. Autorisation parentale obligatoire pour les moins de 18 ans.